

## QUALITÉS GÉNÉRALES

### Définition

Les paysages naturels regroupent l'ensemble des surfaces pas ou peu impactées par les activités humaines. La faune et la flore y sont particulièrement diversifiées. Ils constituent dans ce sens des réservoirs importants pour la biodiversité. Les paysages naturels sont importants pour la population comme zones de loisirs, lieux de ressourcement ou de détente. Les habitantes et habitants sont attachés au caractère naturel des paysages et aux sites emblématiques. Les paysages naturels exercent une fascination qui se retrouve dans l'art et la culture locale. Ces lieux sont aussi propices au recueillement et à la spiritualité. Le patrimoine naturel contribue de manière importante au repérage (orientation et échelle). Ces repères jalonnent le territoire et participent à la sensation d'« être chez-soi », qui elle-même renforce le sentiment d'appartenance. Quelques exemples : le Cervin, le glacier d'Aletsch, le Bois de Finges, les pyramides d'Euseigne ou encore le lac Tanay. En tant qu'outil de marketing, tant pour le tourisme que pour l'économie au sens large, les paysages naturels contribuent de manière importante à la génération de richesse. La recherche d'un équilibre entre, d'une part, le développement d'infrastructures permettant de proposer des activités et, d'autre part, la préservation de la qualité des paysages emblématiques, constitue un enjeu majeur. Finalement, les paysages naturels contribuent à un environnement de qualité. Ils agissent comme régulateurs de la température et capteurs de carbone. La biodiversité qui s'y exprime favorise aussi la résilience écologique des terres productives. Après une perturbation, par exemple une sécheresse, l'équilibre antérieur peut être plus facilement rétabli si la diversité des espèces alentours et du stock semencier est élevée.

Trois types de paysages naturels se distinguent particulièrement :

### Les paysages naturels protégés

Transversaux, de la plaine à la haute montagne, ils évoquent des surfaces de valeurs particulières, issues soit de l'expression libre de processus naturels (p. ex. une forêt primaire ou une marge proglaciaire), soit d'une action anthropique mesurée et orientée, visant à garantir une certaine stabilité du site (p. ex. maintien de surfaces ouvertes par des travaux de débroussaillement) ou alors à orienter ou à amorcer une nouvelle dynamique naturelle (p. ex. amorçage de nouveaux bras biologiques). Dans bien des cas, l'action humaine est nécessaire pour se substituer à des processus naturels interrompus ou affaiblis pour des raisons en principe économiques (p. ex. exploitation hydroélectrique) ou sécuritaires (p. ex. les incendies). Dans tous les cas, le maintien d'un niveau de qualité élevé est tributaire de mesures de protection afin d'éviter toutes atteintes trop marquées, voire irréversibles. L'évolution des paysages naturels protégés est généralement modérée, ou alors au contraire rythmée par des événements naturels intenses réinitialisant les stades des successions et favorisant les dynamiques naturelles (p. ex. les zones alluviales ou les éboulis actifs).

### Les paysages de steppe

Ils constituent une particularité des Alpes centrales. Ils sont spécifiques au climat continental sec et se situent majoritairement sur des pentes exposées, abruptes et ensoleillées, ou sur des sols très drainants. La steppe est

caractérisée par une végétation à dominance de graminées et dépourvue d'arbres, qui s'est développée principalement sur les flancs très inclinés ou rocheux exposés de la Vallée du Rhône et des vallées latérales (pour ces dernières, principalement Basse Borgne et Vallée des Vièges). À la steppe dite rocheuse, s'ajoute la steppe de plaine. Liée à un contexte alluvial et un climat extrême, elle est essentiellement localisée au bois de Finges au lieu-dit du Rottensand.

### Les paysages naturels de montagne

Territoires d'altitude, ils sont situés en dehors des zones habitées de façon permanente (cf. paysages bâtis) et se distinguent des paysages de haute montagne par la présence d'une végétation plus couvrante. Ils varient en premier lieu selon la géologie. Dans le massif cristallin (rive gauche du Rhône), les reliefs sont globalement plus doux, et la roche est sombre. L'eau ruisselle en surface et crée de nombreux marais ou zones humides dans les creux. En domaine calcaire (rive droite du Rhône), la roche est claire, voire blanche, et les falaises sont verticales. L'eau s'infiltra dans le sol et les fissures karstiques, ce qui détermine des milieux supportant une sécheresse. De grandes surfaces de lapiez (roche calcaire partiellement dissoute par le ruissellement de l'eau et formant un réseau de diaclases ou de fissures) marquent le paysage (Sanetsch/Tsanfleuron notamment). Les zones humides, marais et étangs, sont également présentes dans les creux imperméabilisés par l'argile, résidu accumulé de la dissolution des roches. Les torrents et rivières s'étalent en zones alluviales en recolonisation, tout comme les glaciers qui, en se retirant, libèrent devant eux et sur leurs flancs des champs minéraux vierges.

### Cadre cantonal

Le cadre légal de la protection des paysages naturels est donné en premier lieu par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LCPN). L'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) constitue ensuite une base incontournable de la préservation des paysages naturels en Valais, puisque le quart de la surface du territoire cantonal est concerné. Visant à garantir la diversité des paysages du pays et d'en conserver leur spécificité, cet inventaire distingue les paysages uniques, les paysages typiquement suisses, les vastes paysages de détente et les monuments naturels. Il est complété par l'inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale, qui cible des paysages proches du naturel, caractérisés par la présence de marais. Les deux seuls représentants localisés en Valais sont le Vallon de Réchy et l'Albrun à Binn.

Les paysages d'importance cantonale sont quant à eux moins bien définis, car issus de procédures variées (décision de protection du Conseil d'État, surfaces issues de compensations pour des projets d'infrastructures, inventaire dans le cadre du Plan directeur cantonal). Pour les paysages bénéficiant d'une décision de protection du Conseil d'État, les raisons et les objectifs de la protection sont précisés.

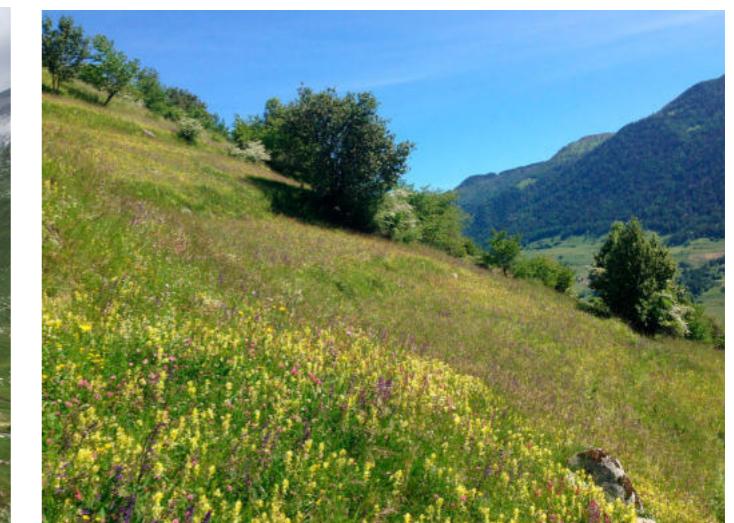
Les fiches de coordination A.8 « Protection, gestion et valorisation du paysage » et A.9 « Protection et gestion de la nature » du Plan directeur cantonal posent les enjeux d'une stratégie de développement territorial visant notamment à maintenir, outre des surfaces non urbanisées en plaine du Rhône, la diversité des biotopes et à renforcer le réseau écologique, ainsi qu'à préserver les paysages naturels et



Glacier d'Aletsch - IFP et patrimoine mondial de l'UNESCO



Albrun au Binntal - Site marécageux



Orsières - Prairies et pâturages secs d'importance nationale

## QUALITÉS GÉNÉRALES

culturels tout en renforçant le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif dans les espaces ruraux, en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel. Le mitage du territoire doit aussi être évité.

La protection des paysages naturels est aussi incontestablement liée à la protection des biotopes. Qu'il s'agisse d'inventaires fédéraux (haut et bas-marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens, prairies et pâturages secs) ou cantonaux (en cours : sites de reproduction des batraciens et bas-marais), ces surfaces contribuent pleinement à la diversité et à la qualité des paysages naturels. Au vue de leur particularité, les plus belles steppes ont été inscrites à l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs de Suisse, conjointement à leur classification systématique en tant que « milieu digne de protection » dans l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature (OPN), qui leur confère une protection supplémentaire.

Les liaisons écologiques viennent compléter la liste des éléments remarquables des paysages préservés. Au niveau cantonal, les liaisons existantes et les besoins de développement ont été mis en évidence dans le cadre du réseau écologique cantonal pour la plaine du Rhône (REC). Cette approche sera complétée prochainement par une planification de l'infrastructure écologique sur l'ensemble du territoire cantonal. L'espace réservé aux eaux (ERE) apporte une protection supplémentaire pour les cours d'eau et leurs milieux riverains. Leur continuité forme la charpente bleue dans la Conception paysage.

Finalement, les parcs naturels régionaux selon la législation fédérale (OParcs) contribuent à la préservation des paysages dans leur ensemble. Portés par les communes et la population, ces entités contribuent à la préservation des paysages par des mesures concrètes ainsi qu'à la sensibilisation de la population, des visiteurs et visiteuses. Elles en bénéficient également directement, en exploitant l'intérêt touristique des paysages remarquables situés dans leur périmètre.

Les outils à disposition pour protéger et valoriser les paysages naturels sont notamment :

- la Conception « Paysage suisse » (CPS), de portée fédérale, dont l'outil lié « Paysage 2020 » définit les champs d'actions à prendre en compte dans une politique globale du paysage, tous pouvant s'appliquer aux paysages naturels, directement ou indirectement,
- les projets qualité du paysage (PQP), élaborés au niveau régional, qui soutiennent les agricultrices et agriculteurs pour l'entretien et la conservation des surfaces et structures agricoles concernées, via des contributions à la qualité du paysage (CQP) qui font partie des paiements directs,
- les subventionnements selon la Loi sur la protection de la nature (LPN), qui indemnissent des prestations d'entretien non couvertes par les paiements directs, par le biais de contrats d'exploitation concernant notamment les surfaces inscrites à l'inventaire PPS, dans un but de préservation des valeurs naturelles qui contribuent indirectement à la protection du paysage.

Ces outils servent au maintien des paysages d'une beauté particulière et de grande valeur dans leur spatialité, leur diversité et leur particularité. De hautes exigences s'imposent lors de l'analyse du besoin, de la justification de la localisation et de l'intégration dans le paysage pour de nouvelles constructions ou installations.

## Qualités

L'histoire du Valais, et par ricochet son patrimoine, est liée en premier lieu à son site physique remarquable, marqué par une grande verticalité courant de la rive du Léman (372 m) à la pointe Dufour (4'634 m) et une morphologie « chahutée » due aux nombreux processus géologiques passés ou en cours. La richesse du réseau hydrologique, le Rhône et ses nombreux affluents, en est témoin. La diversité exceptionnelle des paysages du canton est également liée au climat et aux actions anthropiques qui ont façonné, respectivement entretenu, des biotopes autant variés que singuliers, lieux de vie d'une faune et d'une flore exceptionnellement riches. En l'absence de processus naturels, l'agriculture y joue à la fois un rôle stabilisateur et de moteur de diversité.

Grâce à cette grande diversité, le canton du Valais abrite de très nombreux sites d'importance. En plus des 18 périmètres figurant à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), 451 objets sont inscrits à des inventaires de biotopes d'importance nationale. Un grand nombre d'espèces prioritaires au niveau national trouvent refuge dans ces biotopes. Un certain nombre d'espèces sont par ailleurs exclusives ou quasi exclusives au Valais, qui porte ainsi une responsabilité particulière pour leur conservation. Quelques-unes, très rares, sont même endémiques (p. ex. le génépi des neiges), c'est-à-dire que l'on ne les retrouve nulle part ailleurs dans le monde.

**Les paysages naturels protégés** ont une valeur patrimoniale, en tant que reliques de paysages qui prévalaient autrefois, et un intérêt esthétique, avec des répercussions importantes tant du point de vue touristique ou identitaire qu'au niveau du cadre de vie. Ils jouent également un rôle essentiel en tant que support de diversité biologique. Les liaisons écologiques ont à cet effet une importance non négligeable, en permettant les échanges génétiques entre organismes d'une aire protégée à l'autre, garantissant ainsi leur évolution et leur survie à long terme, mais également en tant que constituants structurants des paysages.

**Les paysages de steppe** évoluent dans le contexte climatique le plus sec et chaud de Suisse. Conséquence directe de cette particularité, la diversité et la spécificité des espèces, tant animales que végétales, y sont exceptionnelles. Ces surfaces n'étant en principe pas ou plus exploitées, un entretien périodique reste parfois nécessaire en l'absence de processus naturels, pour maintenir une structure dominée par une végétation herbacée, entrecoupée de roches affleurantes ou autres éléments minéraux.

En constante, **les paysages naturels de montagne** se distinguent par une diversité d'espèces allant des milieux pionniers des zones alluviales et marges proglaciaires, aux zones humides surplombées notamment des panaches blancs des linaigrettes, aux pentes jaunies par les arnicas, les séneçons doronics ou les anthyllides et les landes roses de rhododendrons, le tout dans une morphologie glaciaire caractéristique. Les processus naturels peuvent se dérouler librement en de nombreux endroits. La pâture extensive et les corvées d'entretien des alpages restent toutefois nécessaires pour limiter l'avancée de la lande et repousser la limite de la forêt vers l'aval, maintenant ainsi la typicité actuelle des lieux. L'exploitation agricole contribue ainsi largement au maintien de la qualité de ces paysages. Les paysages naturels de montagne sont porteurs



Loèche-les-Bains - Zone alluviale d'importance nationale de Lämmeren



Bois de Finges - Zone alluviale d'importance nationale



Bois de Finges - Steppes du Rottensand

## QUALITÉS GÉNÉRALES

d'histoire, avec une signification mythologique particulière. Peu impactés par les activités humaines, les seules constructions y sont anciennes, dispersées, principalement liées au pastoralisme, parfois à d'autres fonctions (voies de communication, chapelles, refuges, bâtiments miniers, etc.). On les considère généralement comme bien intégrées au paysage.

La liste suivante, non exhaustive, présente quelques-uns des paysages naturels les plus connus :

- **Les hautes montagnes** des Alpes avec 45 sommets de plus de 4'000 m sur un total de 48 en Suisse, comprenant notamment l'emblématique Cervin (IFP), le massif du Mont-Blanc (zone de protection du paysage d'importance communale), la Dent Blanche (IFP), le Grand Combin (IFP), la Pointe Dufour (IFP) et l'Ober Gabelhorn (IFP)

- **Les glaciers** avec notamment le glacier du Rhône (IFP) et site protégé du Canton), le grand glacier d'Aletsch (le plus long « fleuve de glace d'Europe » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et IFP), le Gornergletscher (IFP), le Glacier de Ferpècle (IFP) et le glacier de Corbassière (IFP)

- **Certains secteurs du Rhône** avec leurs espaces réservés aux eaux (ERE), la vallée glaciaire et les zones alluviales d'importance nationale, par exemple certains tronçons de la Vallée de Conche et la traversée de Finges entre la Loëche et Sierre, son delta au Bouveret et le Léman

- **Certains affluents du Rhône** et leurs gorges escarpées, à l'image de la basse vallée de la Borgne dans le Val d'Hérens (site protégé du Canton), les gorges du Trient (IFP) ou les gorges de la Dala (zone de protection du paysage d'importance cantonale)

- **Les zones humides** avec leur flore et faune rares et spécifiques, ainsi que leur coloration particulière en automne, par exemple les marais d'Ardon et de Poutafontana (tous deux inscrits à l'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale et à l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale), le Vallon de Réchy (inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale et IFP), le Hopschusee au Col du Simplon (inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale et site protégé du Canton) ou le bas-marais des Moilles à Troistorrents (inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale et site protégé du Canton)

- **Les prairies et pâturages secs** (steppes, prairies sèches) occupent de grandes surfaces, essentiellement en rive droite de la vallée du Rhône, notamment en amont du coude du Rhône (les Follatères et sur les coteaux de Loëche et de Rarogne, ainsi que dans les vallées latérales (Vispertal, Val d'Anniviers, Val d'Hérens, etc.)). Également dispersés de la plaine à plus de 2'000 m d'altitude sur l'ensemble du territoire cantonal, ces milieux majoritairement entretenus par les agricultrices et agriculteurs sont essentiels pour la survie d'une flore et d'une faune rares et spécifiques.

## Références

- SDT et SFNP, 2022 : Guide Nature en ville et village
- OFEV, 2017 : Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action
- OFEV, 2016 : Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes
- OFEV, 2016 : Patrimoine mondial de l'UNESCO, Plan d'action de la Suisse 2016-2023
- OFEV, 2012 : Plan de conservation des espèces en Suisse
- OFEV, 2010 : Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
- SFCEP, 2009 : Concept cantonal concernant la création et la gestion des parcs d'importance nationale

## Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN)
- Ordonnance fédérale concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP)
- Ordonnance fédérale sur les parcs naturels d'importance nationale (OParcs)
- Loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages (LcCHP)



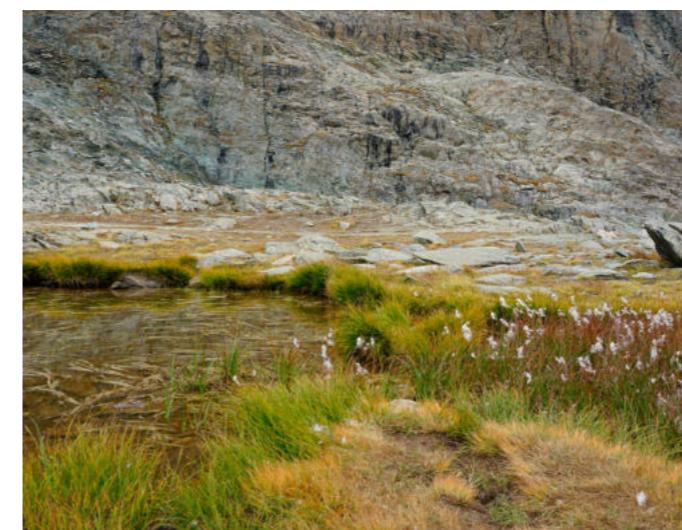
La Pirra à Val dans le Val d'Hérens - Paysage de steppe



Le Saut du Chien à Vex dans le Val d'Hérens - Paysage de steppe



Er de Lens à Icogne - Paysage naturel montagne



Gornergrat - site marécageux, Paysage naturel de montagne



Val d'Hérens - Paysage de steppe

## CHAMPS DE TENSION

### Entre prestations d'habitat et foncière

En plaine, le développement des constructions et des infrastructures fait pression sur les milieux naturels. Divers obstacles artificiels, tels que les cours d'eau canalisés, voies de communication, zones urbanisées ou autres ouvrages infranchissables, empêchent le déplacement de certaines espèces faunistiques ou la dispersion de certaines espèces floristiques.

Plus en altitude, les conflits résultent de la colonisation de la montagne par les nouveaux besoins en infrastructures de transport, de loisirs, d'énergie et de protection contre les dangers naturels.

La dispersion de l'habitat et des lieux d'activité de loisirs engendrent ainsi des dérangements supplémentaires sur les organismes. Les paysages naturels vierges et sauvages tendent de plus en plus à disparaître.

La densification et le développement de l'urbanisation ou des infrastructures impactent lourdement les topographies particulières (colline, pied de versant ...) où sont localisés des milieux naturels peu fréquents et sensibles.

Les infrastructures, même temporaires (accès, chemins, places de traite, etc.), également au sein des paysages protégés multiplient les impacts provisoires ou définitifs.

La production et le transport d'énergie entrent en conflit avec les paysages naturels. Ils peuvent entraîner la disparition de biotopes. Ils nécessitent des planifications à l'échelle cantonale et des intégrations paysagères spécifiques.

Les installations lumineuses (éclairages publics ou privés, enseignes lumineuses, etc.), bien que parfois nécessaires pour des raisons sécuritaires, nuisent tant au paysage nocturne qu'à la faune sensible des milieux naturels.

### Entre prestations d'habitat et culturelle

Les flux de visiteuses et visiteurs peuvent avoir un impact sur la faune (dérangement) et les valeurs naturelles et paysagères (dégradation par le stationnement, le cheminement libre ...).

La pratique de certaines activités et le développement d'itinéraires de mobilité de loisirs (chemins pédestres, VTT, ski, etc.) peuvent nuire à la préservation des valeurs naturelles et paysagères. La demande de mobilité de loisirs entraîne fréquemment un élargissement des chemins existants ou la création de nouveaux itinéraires au détriment des milieux naturels.

Les animaux domestiques en liberté (en particulier les chiens) peuvent avoir un impact négatif sur les populations de certaines espèces.

L'illumination d'infrastructures ou d'éléments du patrimoine bâti induit une pollution lumineuse néfaste aux espèces sensibles.



Plaine du Rhône - Paysage bâti



Grand-St-Bernard - Paysage marqué par les dangers



Gornergrat - Paysage parcouru

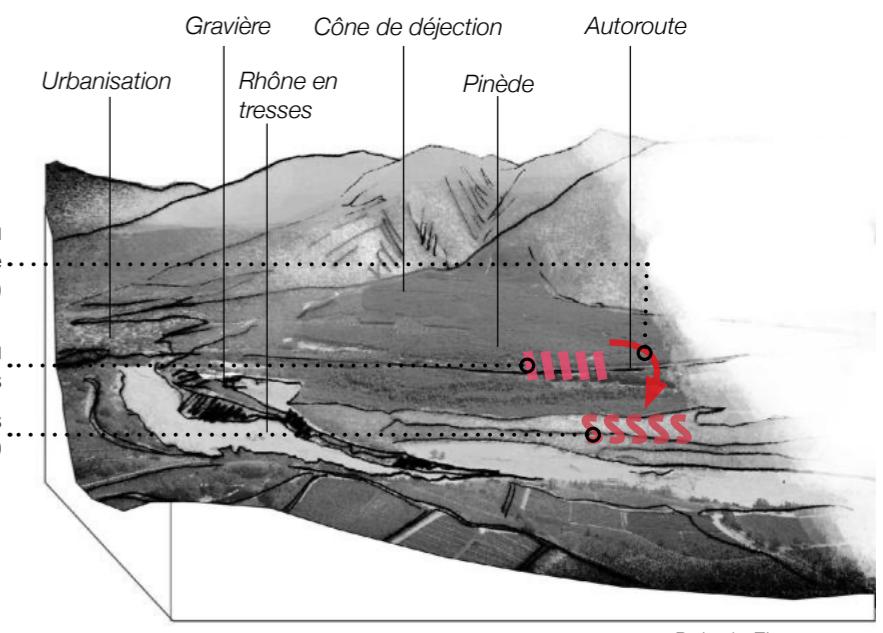


Grand-St-Bernard - Col

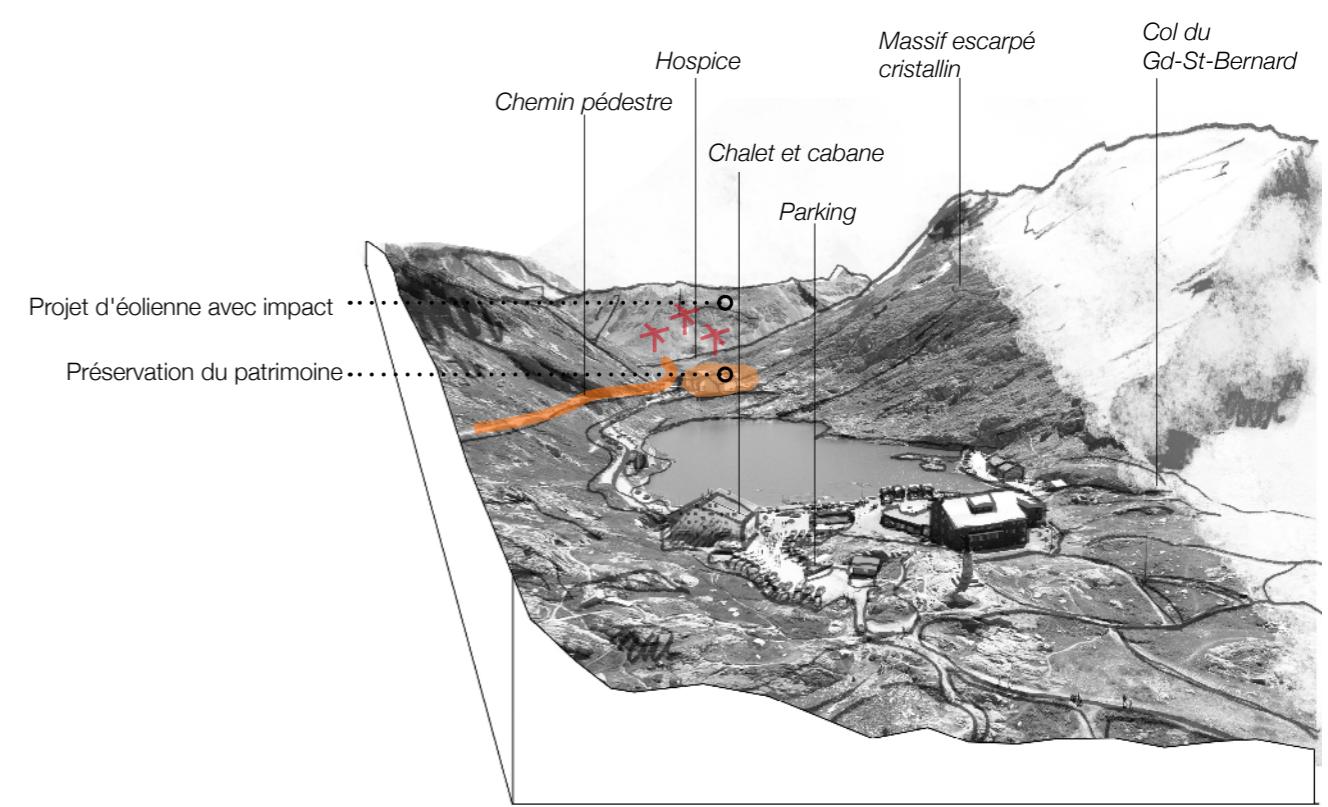
Perte du caractère « naturel » ou « culturel » du paysage liée au projet (la galerie de l'autoroute sera en partie ajourée - impact visuel + sonore)

Conflit zone de protection de la nature et du paysage et projets d'infrastructures

Impact du chantier, par exemple le stockage des matériaux du chantier de l'A9



Bois de Finges



Col du Gd-St-Bernard

## Entre prestations d'habitat et de régulation

Le changement climatique fait peser de lourdes incertitudes sur le devenir à moyen terme des paysages naturels, avec notamment le recul des glaciers et le déplacement en altitude et vers le nord de certaines espèces. Il induit une transformation rapide de l'équilibre des paysages naturels de montagne. L'évolution des paysages steppiques déjà en conditions extrêmes est également sujette à questionnement.

L'augmentation des températures favorise l'acclimatation d'espèces exotiques qui peuvent devenir envahissantes et contraignantes pour les espèces indigènes.

## Entre prestations d'habitat et de production

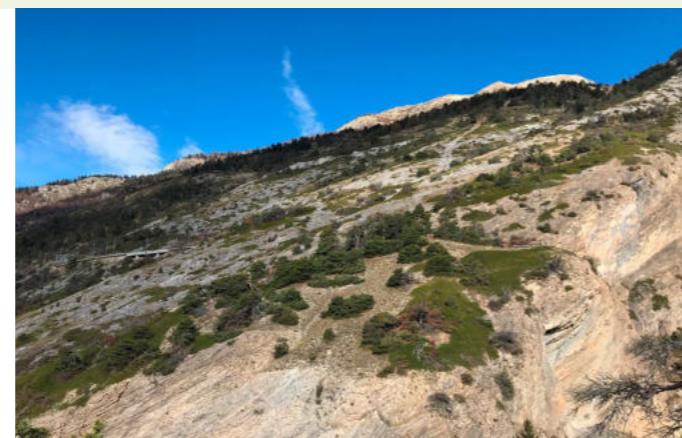
En plaine, les objectifs de production de l'agriculture entrent en concurrence avec le besoin de combler le déficit écologique actuel par la revitalisation des cours d'eau, l'extension ciblée et la mise en réseau des milieux naturels et semi-naturels de grande valeur écologique.

Certaines pratiques agricoles mal adaptées, en lien notamment avec la fertilisation, l'irrigation, l'application de pesticides ou la surpâture, peuvent avoir un impact négatif sur les milieux naturels, soit par perte directe de surface de qualité, soit en lien avec une utilisation inappropriée (par exemple par effet de dérive sur des milieux adjacents). Une exploitation agricole adaptée influence au contraire positivement la fonction d'habitat pour de nombreuses espèces.

En montagne, ainsi que dans les situations escarpées, la déprise agricole implique un risque d'embuissonnement des alpages pâturés et des zones difficiles d'accès ou peu mécanisables. L'avancement de la forêt occasionne une perte des structures paysagères et naturelles.

Le remblai des terres agricoles (souvent lié au développement de l'urbanisation ou des infrastructures) impacte lourdement les topographies particulières (dalles rocheuses, combes humides,...).

Les installations hydrauliques en plaine peuvent entraîner une perte de la dynamique alluviale en raison de captages, par exemple sur le Rhône (la Souste), avec pour conséquence l'enforestation des milieux ouverts (causes multiples) faute de renouvellement naturel.



Lötschental - Paysage de steppe



Au pied du versant - Dalles rocheuses



Langues glacières - vue depuis Gornergrat



Lötschental - Embuissonnement d'un alpage

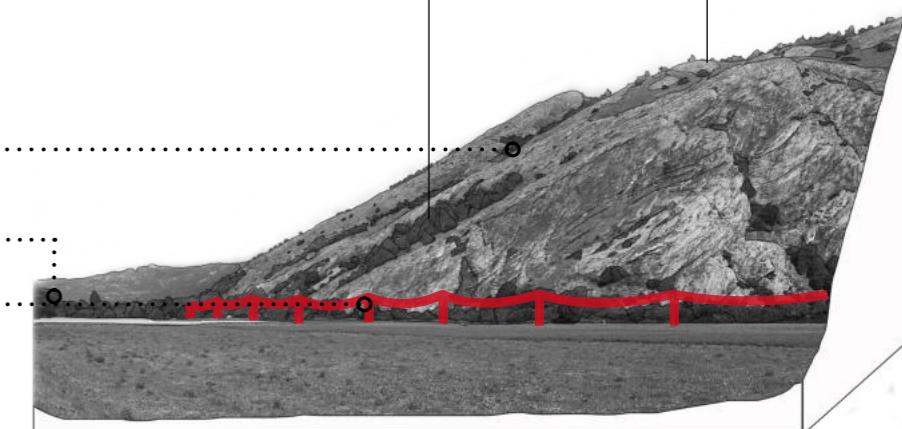
Conflit entre les habitats naturels et les chemins pédestres ou les parcours VTT en élargissement

Conflit avec les installations hydrauliques en plaine, perte de la dynamique alluviale

Intégration paysagère des lignes électriques

Mosaïque de milieux rares et localisés encore bien présents en Valais, avec une faune et une flore spécifiques

Dalle rocheuse steppique



Lötschental - Au pied du versant

Conflit zone de protection de la nature et du paysage et projet d'énergie (conflit IFP et projet de barrage)

Plaine alluviale d'importance nationale  
Paysage d'importance nationale  
Site protégé par décision cantonale

Projet Barrage

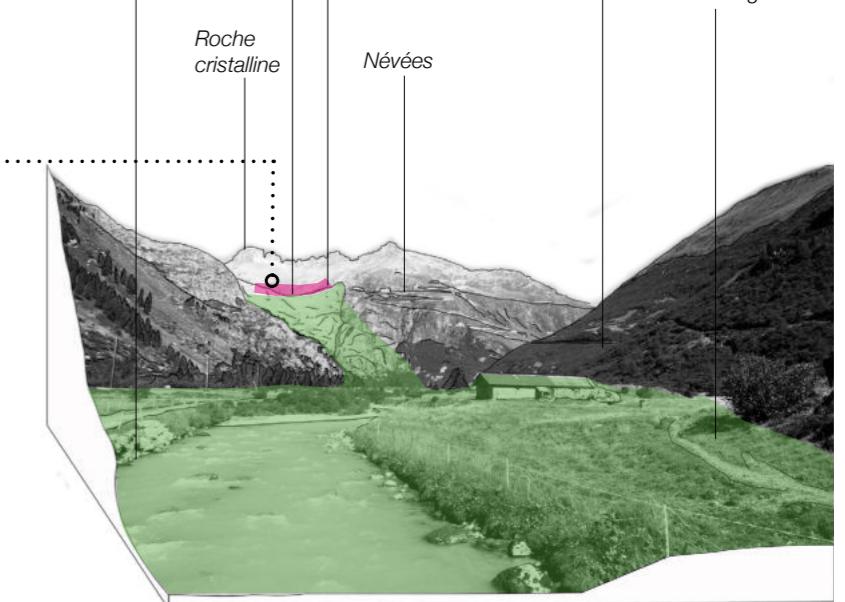
Territoire vierges de construction

Glacier

Pâturage

Roche cristalline

Névées



Gletsch - Glacier du Rhône